

# **ITW** Performance Polymers

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FLEXANE PRIMER FL-10

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit FLEXANE PRIMER FL-10  
Numéro du produit 15980 DE  
UFI UFI: FN70-W07U-T00T-P4YE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Apprêt.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ITW Performance Polymers  
Bay 150  
Shannon Industrial Estate  
Co. Clare  
Ireland  
V14 DF82  
353(61)771500  
353(61)471285  
customerservice.shannon@itwpp.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H335, H336 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

## FLEXANE PRIMER FL-10

### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

### Contient

MÉTHYLISSOBUTYLACÉTONE, PROPANE-2-OL, TOLUÈNE

### Mentions de mise en garde supplémentaires

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

## FLEXANE PRIMER FL-10

|                                                                                                                                                       |                      |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------|
| <b>MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE</b>                                                                                                                           |                      | <b>30-60%</b> |
| Numéro CAS: 108-10-1                                                                                                                                  | Numéro CE: 203-550-1 |               |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Acute Tox. 4 - H332<br>Eye Irrit. 2 - H319<br>STOT SE 3 - H335                                        |                      |               |
| <b>PROPAN-2-OL</b>                                                                                                                                    |                      | <b>10-30%</b> |
| Numéro CAS: 67-63-0                                                                                                                                   | Numéro CE: 200-661-7 |               |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Eye Irrit. 2 - H319<br>STOT SE 3 - H336                                                               |                      |               |
| <b>TOLUÈNE</b>                                                                                                                                        |                      | <b>10-30%</b> |
| Numéro CAS: 108-88-3                                                                                                                                  | Numéro CE: 203-625-9 |               |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225<br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Repr. 2 - H361d<br>STOT SE 3 - H336<br>STOT RE 2 - H373<br>Asp. Tox. 1 - H304 |                      |               |
| <b>éthanol</b>                                                                                                                                        |                      | <b>1-5%</b>   |
| Numéro CAS: 64-17-5                                                                                                                                   | Numéro CE: 200-578-6 |               |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 2 - H225                                                                                                          |                      |               |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                             |                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Information générale</b> | Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation                                                                                  |
| <b>Inhalation</b>           | Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| <b>Ingestion</b>            | Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement.                                                                   |
| <b>Contact cutané</b>       | Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.                                                              |

## FLEXANE PRIMER FL-10

**Contact oculaire** Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Information générale** La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Agents chimiques en poudre.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Facilement inflammable Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## FLEXANE PRIMER FL-10

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions d'utilisations

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### MÉTHYLISSOBUTYLACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 205 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

##### PROPAN-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m<sup>3</sup>

##### TOLUÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 375 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 150 ppm 550 mg/m<sup>3</sup>

##### éthanol

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

## FLEXANE PRIMER FL-10

|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Protection des mains</b>                    | Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Autre protection de la peau et du corps</b> | Porter une combinaison de protection chimique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Mesures d'hygiène</b>                       | Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.                                                                                                                                                                                 |
| <b>Protection respiratoire</b>                 | Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. |

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                                  |                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aspect</b>                                                                    | Liquide.                                                                                                    |
| <b>Couleur</b>                                                                   | Bleu.                                                                                                       |
| <b>Odeur</b>                                                                     | Solvant.                                                                                                    |
| <b>pH</b>                                                                        | pH (solution concentrée): 7 @ 20 °C                                                                         |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | 90.5°C @                                                                                                    |
| <b>Point d'éclair</b>                                                            | 12.8°C                                                                                                      |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                                        | >1 (butyl acetate =1)                                                                                       |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.3 Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 8.0 |
| <b>Pression de vapeur</b>                                                        | 13 mmHg @ °C                                                                                                |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                         | >1                                                                                                          |
| <b>Densité relative</b>                                                          | 0.8 @ 20 °C°C                                                                                               |
| <b>Solubilité(s)</b>                                                             | Soluble dans l'eau.                                                                                         |

#### 9.2. Autres informations

|                   |    |
|-------------------|----|
| <b>Volatilité</b> | 80 |
|-------------------|----|

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

|                   |                                     |
|-------------------|-------------------------------------|
| <b>Réactivité</b> | Acides. Oxydants puissants. Amines. |
|-------------------|-------------------------------------|

#### 10.2. Stabilité chimique

## FLEXANE PRIMER FL-10

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Non disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides forts. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Oxydants puissants. Amines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Un feu ou une haute température créé : Oxydes d'azote (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de : Ammoniac ou amines.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - inhalation

**ETA inhalation (gaz ppm)** 11 250,0

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 27,5

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 3,75

**Inhalation** Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Le produit contient des solvants organiques. Une surexposition peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

**Contact cutané** Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

**Organes cibles** Système nerveux central Reins Foie Système respiratoire, poumons Peau

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** EC50/48h/Daphnia = 1550 mg/l

### 12.1. Toxicité

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours: MIBK 24h EC-50 1150 mg/l mg/l, Daphnia magna

### 12.2. Persistance et dégradabilité

## FLEXANE PRIMER FL-10

**Persistance et dégradabilité** MIBK - BOD-5=1.94-2.06goxygen/g

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Non disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Classe déchet** 08 04 99

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Aucune autre information connue.

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 1993

**N° ONU (IMDG)** 1993

**N° ONU (ICAO)** 1993

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ISOBUTYL METHYL KETONE)

**Nom d'expédition (IMDG)** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ISOBUTYL METHYL KETONE)

**Nom d'expédition (ICAO)** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ISOBUTYL METHYL KETONE)

**Nom d'expédition (ADN)** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ISOBUTYL METHYL KETONE)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 3

**Etiquette ADR/RID** 3

**Classe IMDG** 3

**Classe/division ICAO** 3

**Etiquettes de transport**



## FLEXANE PRIMER FL-10

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Code de consignes d'intervention d'urgence 3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Aucune information requise.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date de révision 10/03/2021

Révision 12

Remplace la date 03/04/2018

Mentions de danger dans leur intégralité H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## **FLEXANE PRIMER FL-10**

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.